

ARRETE MUNICIPAL

N° 118-2025

Arrêté du 19 juin 2025

OBJET : Réglementation de stationnement au droit du n°27 Place Paul Doumer— changement de câble réseaux secs

Le Maire de la Commune de Montrond-les-Bains (Loire)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2

Vu le Code de la Route 1^{ère} et 2^{ème} parties, notamment l'article 225

Vu le décret N° 58-1217 et l'ordonnance 58-1216 du 15 décembre 1958 relatifs à la réglementation de la circulation

Vu la demande de la société TTP SARL

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires afin de permettre le bon déroulement du changement de câble réseaux secs

A R R E T E

Article 1 :

Quatre places de stationnement au droit du n°27 place Paul Doumer, seront réservées en raison d'un changement d'un câble réseaux secs **du vendredi 27 juin 2025 à 7 h au jeudi 03 juillet 2025 à 17 h**

Article 2 :

La signalisation de cette réglementation sera mise en place par la société TTP SARL sous la responsabilité de Mr DEMIR 06 79 60 08 81 et l'arrêté sera affiché 72 heures à l'avance sur le lieu où se déroulent les travaux

Article 3 :

Les contrevenants au présent arrêté seront poursuivis conformément aux lois en vigueur. Tout véhicule en infraction sera verbalisé et placé en fourrière.

Article 4 :

Le chef de la Brigade de Gendarmerie et les services de Police Municipale seront chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 :

Le présent arrêté sera notifié à Mr le Directeur Général des Services, aux services de Gendarmerie, aux services de police Municipale, à la société TTP SARL, et affiché en Mairie.

Le Maire,

Serge PERCET

